

REGLEMENT – TRAIL DU CHATEAU DE DOURDAN



by Athletic Club de Dourdan - Edition 2024

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

1. EPREUVE

Course de pleine nature en semi-autosuffisance, chronométrée (avec dossards et puces).

Distances : env. 12km D+300, 20km D+500 & 42km D+1000

Épreuves ouvertes à toutes et à tous, licenciés ou non,

- à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2004 ou avant) **pour le 42km**
- à partir de la catégorie Juniors (nés en 2006 ou avant) **pour le 20 km**
- et à partir de la catégorie Cadets (nés en 2008 ou avant) **pour le 12km.**

Les départs sont fixés le **dimanche 26 Mai 2023, Place Général de Gaulle (devant le Château), Dourdan (91410)** à :

- **7h30, pour le 42km**
- **9h30, pour le 12 et le 20km**
- **9h35, pour le 12 km marche active/marche nordique (non chronométrée)**

2. BARRIERES HORAIRES

Trail 12km : le parcours doit être réalisé en 2h maximum.

Trail 20km : le parcours doit être réalisé en 3h20 maximum.

Trail 42km : une 1^{ère} barrière aura lieu au km32. Si le passage est réalisé après 5h20 de course alors le coureur devra rendre son dossard aux contrôleurs. Le parcours complet doit être réalisé en 7h maximum.

Marche nordique et marche active 12km: le parcours doit être réalisé en 3h25 maximum

3. ANNULATION ET INTERRUPTION DE L'EPREUVE

- En cas d'annulation pour crise sanitaire, situation de force majeure ou de cas légitime pour l'organisateur, un remboursement partiel des droits d'inscriptions pourra être effectué en fonction des frais déjà engagés par l'organisateur et irrécupérables.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.
- En cas d'interruption de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

4. MODIFICATIONS DES PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillement et les barrières horaires, sans préavis.

5. DISPOSITIONS LIEES AU CONTEXTE SANITAIRE

En fonction du contexte sanitaire un protocole sanitaire et/ou des mesures particulières pourront être imposés et feront l'objet d'une communication auprès des participants.

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, soit :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition délivrée par une Fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP).
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie.

Par ailleurs, les athlètes mineurs doivent être également en possession d'une autorisation parentale de participation.

7. INSCRIPTION

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation :

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

DROITS D'ENGAGEMENT :

Pour le 12km :

12 € via internet sur le site jusqu'au 25 avril 2024 minuit (*)

16 € via internet sur le site, clôture des inscriptions le jeudi 23 mai 2024 à 22h (*)

20 € sur place le matin de la course à partir de 8h00.

Pour le 20km :

20 € via internet sur le site jusqu'au 25 avril 2024 minuit (*)

24 € via internet sur le site, clôture des inscriptions le jeudi 23 mai 2024 à 22h (*)

28 € sur place le matin de la course à partir de 8h00.

Pour le 42km :

42 € via internet sur le site jusqu'au 25 avril 2024 minuit (*)

46 € via internet sur le site, clôture des inscriptions le jeudi 23 mai 2024 à 22h (*)

50 € sur place le matin de la course à partir de 6h30.

(*) : frais d'inscription en sus à la charge de l'athlète

Le nombre de dossards total disponibles est limité à 200 pour le 12km, 180 pour le 20km et 120 pour le 42km.
Le nombre de dossards est limité à 80 pour le 12km marche active/marche nordique.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

8. RETRAIT DES DOSSARDS

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Retrait des dossards :

- **La veille de la course (samedi 25 mai 2024 de 14h à 18h) au magasin
SCHMIDT Dourdan
29 Av. d'Etampes
91410 Dourdan**
- **Le jour de la course (dimanche 26 mai 2024) sur la Place du Général de Gaulle à
Dourdan de 6h30 à 9h15.**

Pensez à vous munir de vos épingles ou ceinture porte-dossard.

9. EQUIPEMENT

Les bâtons de trail ou de marche nordique sont interdits sur les courses de 42km, 20km et 12km.

Ils sont autorisés uniquement sur la marche nordique et marche active de 12km.

Matériel recommandé :

- Téléphone mobile,
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum et vivres de course,
- Gobelet personnel pour le ravitaillement,
- Couverture de survie,
- Sifflet.

10. POSTES DE RAVITAILLEMENT

1 poste est prévu sur le parcours du 12 km avec ravitaillement liquide.
2 postes sont prévus sur le parcours du 20 km avec ravitaillements liquide + solide.
3 postes sont prévus sur le parcours du 42 km avec ravitaillements liquide + solide.

Un ravitaillement liquide + solide sera disponible à l'arrivée dans la cour du Château de Dourdan.

Prévoir un gobelet personnel (aucun gobelet ne sera distribué).

11. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Surveillance médicale assurée par une association de secouristes avec poste de secours à l'arrivée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Bien que des signaleurs seront déployés sur le parcours pour votre sécurité, les participants devront respecter les dispositions du code de la route sur les voies de circulation (ex. : rues à proximité du départ et de l'arrivée, croisements avec des routes etc...).

12. ABANDON

En cas d'accident ou de blessure empêchant le participant d'atteindre un poste de contrôle, il doit appeler les secours au numéro de téléphone indiqué sur le dossard. En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation.

13. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé,
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers,
- ne pas utiliser de moyen de transport,
- porter assistance à tout coureur en difficulté,
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

15. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque coureur.

Un classement général homme et femme sera établi pour chaque distance.

Une remise des récompenses avec podium sera organisée dans la cour du Château de Dourdan à l'issue des épreuves. La grille des récompenses sera disponible sur le site internet de l'organisation :

<https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/>

16. DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.